



**AFFECTATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT
ENSEIGNANTS RÉGULIERS ET À TEMPS PARTIEL
EXIGENCES PARTICULIÈRES - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Révision : 2020-05-05

GUIDE EXPLICATIF

- Un enseignant qui postule à un poste (temps partiel ou temps plein) visé par des exigences particulières doit détenir l'attestation de l'exigence en question.
- Les exigences sont communes entre le primaire et le secondaire en ce sens qu'une personne qui détient une exigence particulière au primaire est réputée la détenir au secondaire;
- Un enseignant qui a déjà occupé un poste (temps partiel ou temps plein) visé par une exigence particulière est réputé détenir l'exigence en question. Cependant, pour l'exigence du PEI, l'enseignant à temps partiel doit détenir l'attestation.
- Lorsqu'un enseignant se voit remettre une attestation relative à une exigence particulière, cette attestation est valide pour la durée de sa carrière à la Commission scolaire des Affluents.
- Une exigence particulière est valable pour les autres établissements qui ont la même exigence.
- L'exigence DIM est également valable pour les groupes TED-DIM.

Voici certaines exigences particulières et leur équivalence :

Champ d'enseignement visé	Exigence	Équivalence
1	DIM (déficience intellectuelle moyenne à sévère)	TED-DIM
1	TED (troubles envahissants du développement)	
1	Déficience auditive sévère	
1	TRP (troubles relevant de la psychopathologie)	
1	DL (déficience langagière)	
Champ 1 et spécialistes (l'Envolée, la Passerelle)	TC (troubles du comportement) ou TGC (troubles graves du comportement)	TC ou TGC
1	TC (troubles du comportement) ou TGC (troubles graves du comportement)	TC ou TGC
Champ 1 et spécialistes	TNC ou TND (troubles neurodéveloppementaux complexes)	
6 et 10	Musique (clavier)	
6 et 10	Musique (violon)	
6 et 10	Musique (guitare)	
6 et 10	Musique (instruments à vent)	
1	Ateliers	
Tous les champs d'enseignement	Programme d'éducation internationale (PEI)	
9	Programme régional de football	